

PAR COURRIEL

Québec, le 15 novembre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-10-089 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 octobre dernier, concernant la raffinerie Jean-Gaulin.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

- 01. Avis de non-conformité depuis le 2 avril 2012, 61 pages;
- 02. Avis de réclamation de SAP depuis le 18 décembre 2013, 6 pages;
- 03. Fiches GTC pour la raffinerie Jean-Gaulin, 69 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Tamima Derhem Gosselin, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.gc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 4

675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13 Québec (Québec) G1R 5V7 Téléphone: 418 521-3858 Télécopieur: 418 643-0083

Courriel: acces@environnement.gouv.qc.ca Site Web: www.environnement.gouv.qc.ca



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 2 avril 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar Itée 165, chemin des Îles Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

400902381

Objet:

Déversement de 900 litres de pétrole brut survenu le 28

novembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 16 février 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

 Ayant rejeté accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement, avoir omis de remplir sans délai l'obligation suivante : récupérer la matière dangereuse et enlever toute la matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddep.gouv.qc.ca.

...2

675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000 Télécopieur : 418 386-8080

Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel: chaudiere-appalaches@mddep.gouv.qc.ca

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

AC/PB/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 19 juillet 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar Itée 165, chemin des Îles Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

400929380

Objet:

Déversement de diesel survenu le 29 avril 2012 au secteur des

sites annexes (ligne 20P314)

Mesdames. Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 29 mai 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Ayant rejeté accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement, avoir omis de remplir sans délai l'obligation suivante : récupérer la matière dangereuse et enlever toute la matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddep.gouv.qc.ca.

☐ Bureau de Ouébec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 247

Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddep.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca

☐ Bureau de Montmagny

Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

AC/PB/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel



Sainte-Marie, le 8 août 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar Itée 165, chemin des Îles Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

400942344

Objet:

Entreposage de matières dangereuses résiduelles à la Raffinerie

Jean-Gaulin

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 27 juin 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

 Avoir entreposé des contenants de matières dangereuses résiduelles à l'extérieur d'un bâtiment sans être entreposé dans un conteneur ou un abri.
 Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddep.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

AC/PB/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 247 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddep.gouv.qc.ca
Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca

☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669



Sainte-Marie, le 7 décembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar Itée Raffinerie Jean-Gaulin 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

400985594

Objet:

Inspection du secteur de la plateforme d'échantillonnage de sols

contaminés, raffinerie Jean-Gaulin – Ultramar Itée

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 12 novembre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

 Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.
 Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

...2

Télécopieur : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669 Vous trouverez les formulaires nécessaires aux demandes d'autorisations sur le site Internet du Ministère à l'adresse électronique suivante : http://www.mddep.gouv.qc.ca/ Industriel/demande/index.htm

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à <u>pascal.bolduc@</u> mddep.gouv.qc.ca.

Pour toute information concernant les demandes d'autorisations, veuillez contacter M. Alain Boutin, coordonnateur au Secteur industriel à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise, au même numéro, poste 293, ou par courriel à <u>alain.boutin@mddep.gouv.qc.ca</u>.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

Original signé par :

MP/PB/ag

Mélanie Plante Coordonnatrice par intérim Secteur industriel

c.c. M. Alain Boutin, coordonnateur au Secteur industriel, DRAE



Sainte-Marie, le 12 décembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar Itée 2200, avenue Mcgill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 3L3

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

400985361

Objet:

Inspection du centre de traitement de sols contaminés, situé sur le

lot 2 158 999 du cadastre de Québec à Lévis - Ultramar Itée

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 12 novembre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'une autorisation « Centre de bioventilation de sols contaminés aux hydrocarbures légers », délivrée le 1er septembre 1992 et modifiée le 27 mars 1995, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir :
 - au niveau des aires de traitement (perforation de la toile imperméable recouvrant les sols contaminés de l'aire numéro 1 et entreposage de sols à l'extérieur des bourrelets délimitant la surface du revêtement imperméable au sol).
 - au niveau de l'aire temporaire d'entreposage (ne pas avoir maintenu une pression négative par l'intermédiaire d'une conduite branchée sur le système d'aspiration des gaz).
 - au niveau de l'eau, le procédé génère des effluents liquides contrairement au mode de fonctionnement proposé avec système d'irrigation permettant une recirculation en circuit fermé.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Bureau de Ouébec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 280 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: melanie.plante@mddefp.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddefp.gouv.gc.ca

...2

☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

 Avoir procédé à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, sans avoir soumis les plans et devis au ministre et obtenu son autorisation (système de traitement des eaux de procédé).

Loi sur la qualité de l'environnement, article 32

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 11 janvier 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à <u>pascal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca</u>.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

Original signé par :

MP/PB/ag

Mélanie Plante Coordonnatrice par intérim Secteur industriel



Sainte-Marie, le 17 avril 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar Itée Raffinerie Jean-Gaulin 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401023269

Objet : Déversement accidentel de produits pétroliers dans le merlon du

réservoir 5005, à la raffinerie Jean-Gaulin – Ultramal léte

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 11 avril 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant responsable du rejet accidentel d'une matière dangereuse (produit pétrolier) dans l'environnement le 13 février 2013, avoir omis sans délai de respecter l'obligation suivante :
 - Récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.

Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) GGE 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 307 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel : frederic.richard@mddefp.gouv.qc.ca Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca ☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

FR/JGG/ag

Frédéric Richard, technicien Coordonnateur par intérim Secteur industriel

Sainte-Marie, le 28 juin 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valéro inc Raffinerie Jean-Gaulin 165, chemin des îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401044548

Objet:

Émission de gaz à l'atmosphère par l'évent de l'éjecteur numéro

K1050, à la raffinerie Jean-Gaulin - Énergie Valéro inc.

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'intervention réalisée le 12 juin 2013 par une intervenante du service Urgence-Environnement de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20, ne pas en avoir avisé le ministre sans délai. Loi sur la qualité de l'environnement, article 21

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 235 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: pascal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddefp.gouv.qc.ca ...2

☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669 Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

PB/JGG/ag

Pascal Bolduc, coordonnateur Urgence-Environnement Québec

Sainte-Marie, le 28 juin 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valéro inc Raffinerie Jean-Gaulin 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401044401

Objet:

Déversement accidentel de produits pétroliers au niveau de la

turbine d'huile de rinçage numéro T-2008-41, à la raffinerie

Jean-Gaulin – Énergie Valéro inc.

Mesdames, Messieurs,

Lors des interventions réalisées les 9 et 11 juin 2013 par une intervenante du service Urgence-Environnement de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Étant responsable du rejet accidentel d'une matière dangereuse (produit pétrolier) dans l'environnement, avoir omis sans délai de respecter l'obligation d'en aviser le ministre.

Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 235 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: psacal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddefp.gouv.qc.ca ☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

PB/JGG/ag

Pascal Bolduc, coordonnateur Urgence-Environnement Québec

Sainte-Marie, le 28 juin 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valéro inc. Raffinerie Jean-Gaulin 165, chemin des Îles, C. P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7110-12-13-25213-01

401044358

Objet:

Émissions non conformes de poussière en provenance de la

cheminée de l'unité de craquage catalytique fluidisé, à la

raffinerie Jean-Gaulin – Énergie Valéro inc.

Mesdames, Messieurs,

Lors des interventions réalisées les 7 et 8 juin 2013 par une intervenante du service Urgence-Environnement de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir émis, déposé, dégagé un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit de la poussière de catalyseur de l'unité de craquage catalytique fluidisé, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2
- Étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20, ne pas en avoir avisé le ministre sans délai. Loi sur la qualité de l'environnement, article 21

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 235 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: pascal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddefp.gouv.qc.ca ...2

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C

Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669 • Ne pas avoir maintenu en bon état de fonctionnement tout équipement utilisé ou installé pour réduire l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement pendant les heures de production, même si cet équipement a pour effet de réduire l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants au-delà des normes prévues par tout règlement du gouvernement adopté en vertu de la Loi.

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, article 12

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

Original signé par :

PB/JGG/ag

Pascal Bolduc, coordonnateur Urgence-Environnement Québec

Sainte-Marie, le 2 octobre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. Raffinerie Jean-Gaulin 165, chemin des Îles C.P. 41055 Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401075794

Objet:

Inspection de la plateforme d'échantillonnage de sols contaminés,

raffinerie Jean-Gaulin – Énergie Valero inc.

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 août 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants:

• Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 307 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: frederic.richard@mddafp.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddefp.gouv.qc.ca ☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669

...2

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

FR/JGG/ag

Frédéric Richard, technicien Coordonnateur par intérim Secteur industriel



Sainte-Marie, le 3 octobre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401075919

Objet:

Émission de gaz à l'atmosphère par l'évent de l'éjecteur numéro

K1050, à la raffinerie Jean-Gaulin les 9 et 10 juin 2013

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 1 octobre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Avoir utilisé ou installé un équipement qui n'est pas en bon état de fonctionnement. Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, article 12, partie 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 28 octobre 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 307 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel : frederic.richard@mddefp.gouv.qc.ca Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca ☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669

...2

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Original signé par :

FR/JGG/ ag

Frédéric Richard, technicien Coordonnateur par intérim Secteur industriel

Sainte-Marie, le 16 décembre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401094277

Objet:

Inspection du système de traitement des eaux et de la dalle de

lavage à la raffinerie Jean-Gaulin de Énergie Valéro inc.

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 octobre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'un certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une dalle de lavage à la Raffinerie Jean-Gaulin, émis le 12 juillet 2005, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir ne pas avoir érigé une conduite sur pilotis devant acheminer les eaux générées à la dalle de lavage vers le système de traitement des eaux de la raffinerie, et avoir dirigé les eaux de la dalle de lavage dans un bassin de sédimentation.
 - Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1 et 115.24 al.1 (1)
- Avoir procédé à l'exécution ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et avoir obtenu son autorisation (bassin de sédimentation des eaux de la dalle de lavage).
 Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 2

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 247 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddefp.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddefp.gouv.gc.ca ☐ Bureau de Montmagny

116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C

Montmagny (Québec) G5V 3B9

Téléphone: 418 248-0984

Télécopieur: 418 248-9669

 Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement à savoir des hydrocarbures au niveau du bassin de sédimentation des eaux provenant de la dalle de lavage.
 Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

À titre d'exploitant d'un système de traitement des eaux industrielles, vous devez prendre les mesures nécessaires pour éviter que les matières dangereuses accumulées dans le bassin diminuent l'efficacité du système de traitement (article 17 du Règlement sur les matières dangereuses). En ce sens, nous vous demandons de nous soumettre un plan d'action visant à assurer la pleine efficacité de vos bassins de traitement des eaux (rétention, aération et tampon).

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/JGG/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel



Sainte-Marie, le 28 mars 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401120939

Objet:

Deuxième inspection du système de traitement des eaux et de la dalle de lavage à la raffinerie Jean-Gaulin de Énergie Valéro inc.

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 26 février 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

Étant titulaire d'un certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une dalle de lavage à la Raffinerie Jean-Gaulin, émis le 12 juillet 2005, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir ne pas avoir érigé une conduite sur pilotis devant acheminer les eaux générées à la dalle de lavage vers le système de traitement des eaux de la raffinerie, et avoir dirigé les eaux de la dalle de lavage dans un bassin de sédimentation.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1 et 115.24 al.1 (1)

Avoir procédé à l'exécution ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et avoir obtenu son autorisation (bassin de sédimentation des eaux de la dalle de lavage). Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 2

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 247 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddefp.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddefp.gouv.gc.ca

☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

 Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement à savoir des hydrocarbures au niveau du bassin de sédimentation des eaux provenant de la dalle de lavage.
 Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements. Nous vous rappelons qu'un avis de non-conformité pour ces mêmes manquements vous a été adressé le 16 décembre 2013 et que depuis, aucune demande de certificat d'autorisation n'a été déposée à la direction régionale.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/JGG/ag

Anne Champagne, technicienne

Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 4 juillet 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401129190

Objet:

Émission de gaz à l'atmosphère par l'évent de l'éjecteur numéro

K1050, à la raffinerie Jean-Gaulin de Énergie Valéro inc., le 13

avril 2014

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 29 avril 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir émis, déposé, dégagé un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des gaz contenant du sulfure d'hydrogène, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations constaté, vous pouvez communiquer manquement quant Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca. ...2

Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844

Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 247

Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/JGG/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 1^{er} octobre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.: 7610-10-01-00987-00

401175534

Objet : Émission de soufre solide à l'unité de récupération de soufre

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 14 mai 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement, à savoir du soufre solide au sol à l'unité de récupération de soufre.

Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 17 octobre 2014 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddelcc.gouv.qc.ca

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844

Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 247 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

...2

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

Original signé par :

AC/JGG/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 22 avril 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf.:

7610-12-01-0098700

401242635

Rapport mensuel d'effluent - Octobre 2014 Objet:

Mesdames. Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 17 avril 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir rejeté dans l'environnement un effluent liquide ou des eaux pluviales qui ne respectent pas les normes prévues, à savoir un rejet ayant un pH qui n'est pas compris entre 6,0 et 9,5 lors de la journée du 10 octobre 2014. Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 11

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations auant manquement constaté, vous pouvez communiquer M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844

Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 268 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: paul-andre.guay@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984

...2

Télécopieur: 418 248-9669

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PAG/AHS/ag

Paul-André Guay, technicien Coordonnateur par intérim Secteur industriel

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 23 avril 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf.:

7610-12-01-0098700

401234848

Déversement de produit pétrolier à l'endroit de la pompe 44 Objet:

Mesdames. Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 11 février 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer, avant le 29 mai 2015, un plan d'intervention afin de vous conformer au troisième alinéa de l'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure l'utilisation d'une technologie de traitement in situ (biodégradation, etc.) dans le cas où vous visez le nettoyage sur place ou l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous visez la récupération.

Bureau de Ouébec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844

Télécopieur : 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 268 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: paul-andre.guay@mddelcc.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

L'objectif de nettoyage devra être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, à moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement. Cette démonstration devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, quantité et actions prises) et par l'avis d'un chimiste, basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place est différente de celle déversée. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre devra être identifié et justifié.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel <u>alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca</u>.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PAG/AHS/ag

Paul-André Guay, technicien Coordonnateur par intérim Secteur industriel Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 23 avril 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf.:

7610-12-01-0098700

401229417

Objet:

Déversement de produit pétrolier dans le merlon du réservoir

5009 à la raffinerie Jean-Gaulin

Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 11 février 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer, avant le 29 mai 2015, un plan d'intervention afin de vous conformer au troisième alinéa de l'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure l'utilisation d'une technologie de traitement in situ (biodégradation, etc.) dans le cas où vous visez le nettoyage sur place ou l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous visez la récupération.

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 268 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: paul-andre.guay@mddelcc.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca ☐ Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Téléçopieur : 418 248-9669 L'objectif de nettoyage devra être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, à moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement. Cette démonstration devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, quantité et actions prises) et par l'avis d'un chimiste, basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place est différente de celle déversée. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre devra être identifié et justifié.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel <u>alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca</u>.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PAG/AHS/ag

Paul-André Guay, technicien Coordonnateur par intérim Secteur industriel Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 19 novembre 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401308168

Objet:

Émissions atmosphériques non conformes à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide de la raffinerie Jean-Gaulin

à Lévis

Mesdames. Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 18 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

Ne pas avoir respecté les valeurs limites ou les concentrations prescrites de particules les 20 et 21 août 2015 à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 168 (1)

Ne pas avoir respecté les valeurs limites ou les concentrations prescrites de particules les 27 et 28 octobre 2015 à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 168 (1)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements. Veuillez prendre note que le plan correctif présenté au Ministère le 18 novembre 2015 par Énergie Valero inc. n'est pas acceptable et que les mesures à mettre en œuvre doivent permettre de respecter en tout temps la norme d'émission de particules de 100 mg/m³R de gaz sec. Ceci implique que si l'unité de craquage

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 268 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: paul-andre.guay@mddelcc.gouv.qc.ca Internet : http://www.mddelcc.gouv.gc.ca

o Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

catalytique fluide est maintenue en opération, elle devra être opérée de manière à respecter en tout temps la norme d'émission de particules et que cette conformité devra être démontrée par la réalisation d'un programme exhaustif de vérification et d'échantillonnage des émissions.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Clément Lapierre au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 259 ou à l'adresse courriel <u>clement.lapierre@mddelcc.gouv.qc.ca</u>.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PAG/CL/ag

Paul-André Guay, technicien Coordonnateur par intérim Secteur industriel



Sainte-Marie, le 19 janvier 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401305733

Objet:

Déversement d'hydrocarbures pétroliers le 15 avril 2015 aux

compresseurs dans les utilités (bâtiment C07) à la raffinerie

Jean-Gaulin

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 9 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

 Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures pétroliers et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
 Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer avant le 12 février 2016 un plan d'intervention afin de vous conformer au Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure :

- l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous projetez la récupération ou;
- l'utilisation d'une technologie de traitement in-situ dans le cas où vous envisagez le nettoyage sur place. Prenez note que l'utilisation d'une

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 268

Télécopieur : 418 386-8080 Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca o Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669

...2

technologie de traitement in situ nécessite une autorisation préalable du Ministère.

Le plan d'intervention devra avoir pour objectif la remise du secteur contaminé par le déversement dans l'état où il était avant le déversement. À moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement, nous considérons que les sols en place étaient propres et l'objectif de nettoyage devra alors être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. La démonstration de la présence d'une contamination avant le déversement devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, produit, quantité, actions prises et résultats de caractérisation). De plus, cette démonstration devra inclure l'avis d'un chimiste basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place anciennement est différente de celle visée par le présent avis de non-conformité. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre pour le déversement visé par le présent avis de non-conformité devra être identifié et justifié par Valero.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel <u>alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca</u>

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

Original signé par :

AC/AHS/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 19 janvier 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401305733

Objet:

Déversement d'hydrocarbures pétroliers le 15 avril 2015 aux compresseurs dans les utilités (bâtiment C07) à la raffinerie

Jean-Gaulin

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 9 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures pétroliers et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer avant le 12 février 2016 un plan d'intervention afin de vous conformer au Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure :

- l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous projetez la récupération ou;
- l'utilisation d'une technologie de traitement in-situ dans le cas où vous envisagez le nettoyage sur place. Prenez note que l'utilisation d'une

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 268 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

o Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

...2

technologie de traitement in situ nécessite une autorisation préalable du Ministère.

Le plan d'intervention devra avoir pour objectif la remise du secteur contaminé par le déversement dans l'état où il était avant le déversement. À moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement, nous considérons que les sols en place étaient propres et l'objectif de nettoyage devra alors être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. La démonstration de la présence d'une contamination avant le déversement devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, produit, quantité, actions prises et résultats de caractérisation). De plus, cette démonstration devra inclure l'avis d'un chimiste basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place anciennement est différente de celle visée par le présent avis de non-conformité. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre pour le déversement visé par le présent avis de non-conformité devra être identifié et justifié par Valero.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel <u>alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca</u>

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/AHS/ag

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 27 janvier 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401324286

Objet:

Émissions atmosphériques non conformes à la cheminée de

l'unité de craquage catalytique fluide de la raffinerie Jean-Gaulin

à Lévis

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 26 janvier 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

 Ne pas avoir respecté les valeurs limites ou les concentrations prescrites de particules le 20 janvier 2016, à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 168 (1)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement. Ainsi, l'unité de craquage catalytique fluide doit être opérée de manière à respecter en tout temps la norme d'émission de particules et cette conformité doit être démontrée.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 247 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669

o Bureau de Montmagny

...2

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Clément Lapierre au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 259 ou à l'adresse courriel <u>clement.lapierre@mddelcc.gouv.qc.ca</u>.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

CL/ag

Anne Champagne, technicienne

Coordonnatrice - Secteur industriel



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 8 mars 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401307447

Objet:

Émission de gaz à l'atmosphère suite à la panne électrique du

11 juillet 2015 à la raffinerie Jean-Gaulin

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 17 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des gaz contenant entre autres du sulfure d'hydrogène, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Suite aux informations reçues le 3 mars 2016, nous vous demandons d'évaluer si d'autres mesures peuvent être mises en place pour éviter le rejet de contaminants à l'atmosphère puisque les deux options possibles sont généralement non disponibles en même temps.

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 247 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

o Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669 Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel <u>alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca</u>.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/AHS/ag

Änne Champagne, technicienne Coordonnatrice – Secteur industriel Ministère di Développement durable, d : l'Environnement e, de la Lutte contre les changements climatiques no no nie nie

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

No de connaissement: 3307038 299	52
Initiales:	

Sainte-Marie, le 29 juillet 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-03-01-00987-00

401370001

Objet:

Échantillonnage de l'effluent rejeté à la rivière à la Scie le

16 décembre 2015 - Raffinerie Jean-Gaulin, Lévis

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 7 avril 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Ne pas avoir respecté les conditions de prélèvement ou de conservation des échantillons prévus, à savoir effectuer un échantillonnage composé selon la méthode prévue dans le cahier 2 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales publié par le ministère.

Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour

o Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844

Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000 # 247

Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

o Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

• 2 500 \$ - Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski, technicien, au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.gc.ca/lge/index.htm).

AC/AHS/nd

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

* *

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

No de conn	aissem _{ent}	330815595435
Initiales:	ag	

Sainte-Marie, le 15 août 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Energie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401377438

Objet:

Déversement de produit pétrolier dans le merlon du réservoir 5009

à la raffinerie Jean-Gaulin

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 1^{er} août 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures pétroliers et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer avant le 23 septembre 2016, un plan d'intervention afin de vous conformer au Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure:

L'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous visez la récupération ou

Bureau de Montmagny

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669

...2

• l'utilisation d'une technologie de traitement in-situ dans le cas où vous visez le nettoyage sur place. Prenez note que l'utilisation d'une technologie de traitement in situ nécessite une autorisation préalable du Ministère.

Le plan d'intervention devra avoir pour objectif la remise du secteur contaminé par le déversement dans l'état où il était avant le déversement. À moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement, nous considérons que les sols en place étaient propres et l'objectif de nettoyage devra alors être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. La démonstration de la présence d'une contamination avant le déversement devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, produit, quantité, actions prises et résultats de caractérisation). De plus, cette démonstration devra inclure l'avis d'un chimiste basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place anciennement est différente de celle visée par le présent avis de non-conformité. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre pour le déversement visé par le présent avis de non-conformité devra être identifié et justifié par Énergie Valero inc.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115:13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

• 10 000 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski, inspecteur, au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

AC/AHS/nd

Anne Champagne, technicienne Coordonnatrice - Secteur industriel Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 17 janvier 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Cet avis remplace le document n° 401370001 envoyé le 29 juillet 2016

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401556621

Objet:

Échantillonnage de l'effluent rejeté à la rivière à la Scie le

16 décembre 2015 - Raffinerie Jean-Gaulin, Lévis

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 7 avril 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• Ne pas avoir respecté les conditions de prélèvement ou de conservation des échantillons prévus, à savoir effectuer un échantillonnage composé selon la méthode prévue dans le cahier 2 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales publié par le ministère.

Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

o Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000 # 247 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca o Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-0984 Télécopieur : 418 248-9669

Télécopieur: 418 646-1214

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

2 500 \$ - Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski, technicien, au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

AC/AHS/nd

Anne Champagne, technicienne Chef d'équipe - Secteur industriel Région Chaudière-Appalaches



Sainte-Marie, le 6 mars 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.: 7610-12-01-00987-00

401667598

Objet : Déversement d'hydrocarbures le 27 décembre 2017 à la rampe de chargement des camions citernes de la raffinerie Jean-Gaulin

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 26 janvier 2018 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

 Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
 Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 23 mars 2018 un plan des mesures correctives comprenant un échéancier, qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer au règlement. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 247 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

o Bureau de Montmagny 116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone : 418 248-9684 Télécopieur : 418 248-9669

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

• 10 000 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

Original signé par :

AC/AHS/ag

Anne Champagne, inspectrice principale Chef d'équipe - Secteur industriel Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 16 mars 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401669714

Objet:

Exploitation d'un lieu d'élimination de neige à la raffinerie Jean-

Gaulin

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 janvier 2018 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit exploiter un lieu d'élimination de neige.

Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement. De plus, nous vous demandons de mettre en place des mesures pour contrôler l'émission de contaminants dans l'environnement lors de la fonte des neiges.

Vous trouverez à l'adresse Internet suivante, le formulaire de demande d'autorisation ainsi que son guide : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Industriel/demande/index.htm.

Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à

o Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844

Télécopieur: 418 646-1214

☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 247 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C Montmagny (Québec) G5V 3B9 Téléphone: 418 248-0984 Télécopieur: 418 248-9669

o Bureau de Montmagny

défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

• 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Communication avec le Ministère

Pour toutes questions concernant la demande de certificat d'autorisation, vous pouvez communiquer avec M. Alain Boutin, coordonnateur du Secteur industriel de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE), au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 293 ou à l'adresse courriel alain.boutin@mddelcc.gouv.qc.ca.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

AC/AHS/ag

Anne Champagne, inspectrice principale Chef d'équipe - Secteur industriel

c. c. M. Alain Boutin, coordonnateur du Secteur industriel, DRAE



Sainte-Marie, le 24 septembre 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc. 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf.: 7610-12-01-00987-00

401728617

Objet : Gestion des contenants de matières dangereuses résiduelles et des

boues du bassin 2127-19

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 27 juin 2018 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

• Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 17 octobre 2014 pour « Reconstruction et utilisation du bassin 2127-19 à la dalle de lavage de la raffinerie Jean-Gaulin », ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues à savoir centrifuger les boues quand la consistance le permet ou en disposer directement selon la réglementation en vigueur.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

• Étant titulaire d'une autorisation délivrée le 17 octobre 2014 pour « Reconstruction et utilisation du bassin 2127-19 à la dalle de lavage de la raffinerie Jean-Gaulin », avoir effectué un changement aux activités, à savoir décanter et filtrer les boues sur la plateforme d'entreposage des matières dangereuses, sans obtenir préalablement la modification de votre autorisation par le ministre.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 30 al.1

...2

☐ Bureau de Québec 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone : 418 386-8000, poste 247 Télécopieur : 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet: http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

 Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri (barils de résidus pétroliers et de lubrifiant pour compresseur à piston).

Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 2 500 \$ Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1 ou
- 5 000 \$ Loi sur la qualité de l'environnement, article 30 al.1 ou
- 3 500 \$ Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

Original signé par :

AC/AHS/ag

Anne Champagne, inspectrice principale Chef d'équipe - Secteur industriel

c. c. Énergie Valero inc. (siège social)

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 7 août 2020

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Les Pavages de Beauce limitée 143, avenue Lambert Beauceville (Québec) G5X 1T5

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401938758

Objet:

Dépôt de sols contaminés sur un terrain vague d'Énergie Valéro (lot

2 157 486)

Messdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 18 juin 2020 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir déposé des sols contenant des contaminants en concentration égale ou inférieure aux valeurs limites fixées par l'annexe I (hydrocarbures aromatiques polycycliques), sur ou dans des sols dont la concentration de contaminants est inférieure à celle contenue dans les sols déposés.
 - Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, article 4 al. 1
- Avoir déposé des sols contaminés sur un lieu autre qu'un terrain où ce dépôt est permis, soit sur le lot 2 157 486.
 - Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, article 13.0.2 al. 1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

... 2

o Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100 Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone: 418 644-8844 Télécopieur: 418 646-1214 ☑ Bureau de Sainte-Marie 675, route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7 Téléphone: 418 386-8000, poste 247 Télécopieur: 418 386-8080

Courriel: anne.champagne@environnement.gouv.qc.ca
Internet: http://www.environnement.gouv.qc.ca

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 4 septembre 2020, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 10 000 \$ Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, article 4 al. 1
- 5 000 \$ Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, article 13.0.2 al 1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel-Stronikowski, inspecteur, au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm).

AC/AHS/nd

Anne Champagne, inspectrice principale Chef d'équipe - Secteur industriel

Québec 🛣 🛣

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

AVIS DE RÉCLAMATION SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Sainte-Marie, le 18 décembre 2013

Énergie Valero inc. Raffinerie Jean-Gaulin 165, chemin des Îles, C.P. 41055 Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf.: 7610-12-01-00987-00

401082302

Une inspectrice de notre direction régionale a constaté que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements le 30 août 2013 au lot 2 157 705 cadastre du Québec, à Lévis et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5000 \$ à l'égard du manquement suivant :

Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir exploité une plate-forme d'échantillonnage de sols contaminés.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances et de l'Économie** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont fournis.

Jean-Marc Lachance Directeur régional

-}<

BORDEREAU DE PAIEMENT

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à l'adresse ci-dessous.

Date: 18 décembre 2013

Nom: Énergie Valero inc.

Sanction nº 401082302

Montant : 5 000\$ \$

Sanctions administratives pécuniaires
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
3° étage, boîte 11
675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

La détermination du montant d'une sanction administrative pécuniaire n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi sur la qualité de l'environnement ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement du montant dû avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'un des trois moments suivants selon le cas : à l'expiration du délai de 30 jours prévu pour demander le réexamen de la décision; à l'expiration du délai de 60 jours prévu pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec; ou à l'expiration du délai de 30 jours suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction administrative pécuniaire pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi sur la qualité de l'environnement vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction administrative pécuniaire. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions administratives pécuniaires. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@mddefp.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs Édifice Marie-Guyart 29^e étage, boîte 13 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veuillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

AVIS DE RÉCLAMATION SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Sainte-Marie, le 27 mars 2014

Énergie Valero inc. 165, chemin des Iles, C.P. 41055 Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf.: 7610-12-01-00987-00

401112247

Un employé de notre direction régionale a été informé le 12 juin 2013 que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement les 9 et 10 juin 2013 au 165, chemin des Îles à Lévis et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet le 28 juin 2013.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5000 \$ à l'égard du manquement suivant :

Ne pas avoir avisé sans délai en cas de présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant (émission de gaz par l'éjecteur numéro K1050), conformément à l'article 21.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (1) et article 21

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances et de l'Économie** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont fournis.

ปลุ่an-Marc Lachance Directeur régional

-><-

BORDEREAU DE PAIEMENT

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à l'adresse ci-dessous.

Date: 27 mars 2014

Nom: Énergie Valero inc.

Sanction nº 401112247

Montant: 5000 \$

Sanctions administratives pécuniaires Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs Édifice Marie-Guyart

3^e étage, boîte 11

675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

La détermination du montant d'une sanction administrative pécuniaire n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi sur la qualité de l'environnement ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement du montant dû avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'un des trois moments suivants selon le cas : à l'expiration du délai de 30 jours prévu pour demander le réexamen de la décision; à l'expiration du délai de 60 jours prévu pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec; ou à l'expiration du délai de 30 jours suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction administrative pécuniaire pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi sur la qualité de l'environnement vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction administrative pécuniaire. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions administratives pécuniaires. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@mddefp.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs Édifice Marie-Guyart 29^e étage, boîte 13 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veuillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

AVIS DE RÉCLAMATION SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Sainte-Marie, le 9 juillet 2018

Énergie Valero inc. 1801, avenue McGill College, bureau 1300 Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf.:

7610-12-01-00987-00

401674540

Le 30 janvier 2018, il a été constaté par un inspecteur de notre direction régionale que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements au 165, chemin des Îles à Lévis et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$ à l'égard du manquement suivant :

A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit exploiter un lieu d'élimination de neige. Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22

Compte tenu de l'analyse du dossier, la sanction est imposée en considérant notamment que les conséquences réelles ou appréhendées du manquement sur l'environnement ou l'être humain sont évaluées comme étant modérées et que ces facteurs aggravants ont notamment été considérés, soit :

Vous avez commis des manquements dans les cinq dernières années et ils ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère, soit :

- Article 9 al.1 (3) Règlement sur les matières dangereuses signifié par la communication écrite du 2015-04-23;
- Articles 115.25 (2) et 22 Loi sur la qualité de l'environnement signifiés par la communication écrite du 2013-10-02.

Marie-Josée Poulin Directrice régionale

Mauulosu Pewin

-><

AVIS DE RÉCLAMATION

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale. Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

Date: 9 juillet 2018

Nom : Énergie Valero inc.

Sanction nº 401674540

Montant: 5 000 \$

Sanctions administratives pécuniaires

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart 3º étage, boîte 11

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement (ci-après « Loi ») permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire (ci-après « sanction ») à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

La détermination du montant de la sanction n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'expiration des délais prévus pour demander le réexamen de la décision, pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec ou suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'en application de l'article 115.50 de la Loi, les administrateurs et dirigeants d'une personne morale qui est en défaut de payer un montant dû au ministre en vertu de la présente loi ou de ses règlements sont solidairement tenus, avec celle-ci, au paiement de ce montant, à moins qu'ils n'établissent avoir fait preuve de prudence et de diligence pour prévenir le manguement qui a donné lieu à la réclamation.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit **dans les 30 jours** suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@mddelcc.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires (MDDELCC)

Édifice Marie-Guyart 29^e étage, boîte 13 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veuillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2009 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12228

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, secteur sites annexes

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

Lévis (Québec)

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

98

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

Saint-Télesphore, Paroisse de

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2009	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12228
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L DÉPASSEMENT DU SEU		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE: 1999 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE:
		TAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILIT	[] TATION	☐
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique	IN SITU	RESPONSABLES DU DOSSIER Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAC AVANT TRAITEMENT	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	AVAUX SUR LE TERRAIN ITEMENT: Jour(s)
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉAL	ISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Plusieurs déversements au cours des années.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2081 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12308

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir fantome (R 2127-18) (sect. Traitement eaux)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

98 Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE <u>MUNICIPALITÉ</u> <u>CODE POSTAL</u>

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS **FICHE TECHNIQUE**

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2081	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12308
EAU SOUTERRAINE		
		lon
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE-	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 2000 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2003
ÉTAPES D'AVANCEMENT		
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI TECHNIQUES DE RÉHABILITATION DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	✓	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE 2000 RESPONSABLES DU DOSSIER Paradis, Guy
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT RAVAUX SUR LE TERRAIN AITEMENT:
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉA	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		
- Plusieurs déversements		

- Fait partie du secteur traitement des eaux. Se référer à la fiche 12-280

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06 DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17 DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2085 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12313

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 352 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL
165, Chemin des lles Lévis G6W 5M4

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

 $\mbox{SUPERFICIE AFFECTÉE EN $M^2:} \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION:} \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION:} <= C$

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2085	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12313
EAU SOUTERRAINE		
	Terminé U DE SURFACE ET D'ÉGOUT :	
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1997 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2003
	NON-NÉCESSAIRE É	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABIL		□ □ □ 1997 □ □
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
DÉTAN O DI EDALEMENT IN OUTIL		Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CATEGORIE DE CONTAMINANTS TRAITES IN SITU	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	AITEMENT: Jour(s)
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉAI	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21

⁻ Déversements d'asphalte liquide en 1997 et 2003



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2086 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12314

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, aire de chargement train-bloc

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

 $\mbox{SUPERFICIE AFFECTÉE EN M^2:} \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION}: \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION}: <= C$

TYPES DE SOLS : REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2086	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12314
EAU SOUTERRAINE		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 2001 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	✓ □ TATION	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
,		Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITE DES SOLS DE CHA AVANT TRAITEMENT	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TF</u> ÉCHEC AU TR <i>I</i> DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21

⁻ Déversement dans caniveau (présumé étanche) en 2001



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 11113 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**:

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Déversement ligne 21P116

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

487-P, 491-P
492-2-P
Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de
501-P
Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de
Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de
Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR: Situations problématiques (plaintes, accidents...)

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		12068	
TRAITÉS / EXCAVÉS		5320	
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²: 2 400

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS : REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>					
NO FICHE GTC: 111	113	NO LIEU : 52670411		ANCIEN NO GTC :	
EAU SOUTERRAII	NE_				
PHASE LIBRE	Aucune	✓ Présente Éliminée			
PROGRAMME DE SUIVI	Aucun	✓ En cours ☐ Terminé			
EAU SOUT. RÉHABILITÉE					
DÉPASSEMENT DES CRIT	TÈRES D'USAG	E POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :	Oui		
DÉPASSEMENT DES	CRITÈRES D'U	ISAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :	Non applicable		
	DÉPASSE	MENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :			



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 11113	NO LIEU : 52670411	ANCIE	N NO GTC :
TRAITEMENT DU DOSSIER			
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SO RECOURS ADMINISTRA		E D'OUVERTURE : 2016 DE FERMETURE :
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE T	ERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABIL	LITATION		2 016
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU Murphy, Claud	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU			
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CI AVANT TRAITEMEN	HAQUE CATÉGORIE DE CON T APRÈS TRAITEMI	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION			<u>I</u>
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RI	ÉALISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:			
ANNOTATION DE LA FICHE			
Zone 1: superficie de 120 m2. Le secteur est défini par l'inte 46°45'46,9" N; 71°11'50,4"O (NAD83)	ersection de la ligne 21P116 et d	le la route des séparateurs sec	cteur TDE (traitement des eaux)
les zone 2: superficie de 1270 m2, zone 3: superficie de 16 21P116	30 m2 et zone 4: superficie de 850	0 m2, le centre est sité à 47 m	du point de fuite de la ligne
Fuite découverte juin-juillet 2011 Volumes de sols: Zone 1: 572 m3 restant (0,00-4,00 m de profond) +40m3 Zone 2: 5 528 m3 (1,20-4,80 m de profond); Zone 3: 624 m3 (1,20-4,20 m de profond); Zone 4: 5 304 m3 (0,00-4,80 m de profond).	déjà excavés;		
Eau souterraine: Zonne 1 (ligne 21P116): 1 400 m2 Zones 2,3,4 : 1 212 m2			
Avis de contamiantion 22 189 967, le 21 mars 2016, atteste	é par l'expert #112.		
Claudia Murphy, ing., 2016-05-17			

DATE DE CRÉATION : 2016-05-17
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2017-05-02
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 1974 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12179

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir 5003 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL
165, chemin des lles Lévis G6W 7N1

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Inconnu

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN $\mathrm{M^2}$: 12 050

 $\mbox{SUPERFICIE AFFECTÉE EN M^2:} \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION}: \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION}: <= C$

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 1974	NO LIEU : 52670411	ANCIEN	I NO GTC : 12179
EAU SOUTERRAINE			
TRAITEMENT DU DOSSIER			
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF		D'OUVERTURE : 1996 DE FERMETURE : 2003
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TE	RMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION			
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION			-
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABIL	ITATION		2003
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU	DOSSIER
,		Paradis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU			
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA		
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEME	NT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TI</u> ÉCHEC AU TR/ DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :		
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	LISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:			
ANNOTATION DE LA FICHE			

DATE DE CRÉATION: 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21

⁻ Secteur contaminé par d'anciens déversements



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2058 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12283

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 1002 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

<u>LOT</u> <u>RANG, CONCESSION ...</u> <u>CADASTRE</u>

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE <u>MUNICIPALITÉ</u> <u>CODE POSTAL</u>

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	455		455
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : EPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>DENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 2058	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12283	
EAU SOUTERRAINE			
PHASE LIBRE PROGRAMME DE SUIVI Aucune En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DU SEUI		Non	
TRAITEMENT DU DOSSIER			
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 199 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 200	-
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILIT.	ATION	✓ 1998 ✓ 1998 ✓ 2002	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER Paradis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU			
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU		AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT <u>DURÉE DES TI</u> ÉCHEC AU TR. DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	_	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉA	,	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :			
ANNOTATION DE LA FICHE			

- Déversement en 1998.

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2077 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12302

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, conduite d'amenée du brut

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 125 QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Produits pétroliers*	



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>					
NO FICHE GTC: 207	7	NO LIEU : 52670411		ANCIEN NO GTC: 123	302
EAU SOUTERRAIN	<u>IE</u>				
	Aucune Présente Aucun En cours ERES D'USAGE POUR L'EAU E CRITÈRES D'USAGE POUR L'E DÉPASSEMENT DU SEUIL DOSSIER	EAU DE CONSOMMATIO	N :		
ACCEPTÉ AU PROGRAMI ACCEPTÉ AU PROGRAMI GÉRÉ PAR ÉVALUATION I NO	ME CLIMATSOL ME REVI-SOLS DE RISQUE GTE : GTE-	RECOURS ADMINIST	SOUS ENQUÊTE [ANNÉE D'OUVERTURE : ANNÉE DE FERMETURE :	
ÉTAPES D'AVANCEM	ENT				
	ES ET SUIVI POST-RÉHABILITA		☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE 1996 ABLES DU DOSSIER Paradis, Guy	
CATÉGORIE DE CONTAMIN		QUALITÉ DES SOLS D	E CHAQUE CATÉGOR	IE DE CONTAMINANT	
CONTEXTE PARTICULIER D	_	AVANT TRAITEN	IENT APRÈS DES TRAVAUX SUR LE AU TRAITEMENT: RÉEL : LLE :	TRAITEMENT E TERRAIN	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SI	TU EN M²:	TRAVAU	X RÉALISEÉS PAR:		
VOLUME TRAITÉ IN SITU EI	N M³ :				
ANNOTATION DE LA F	TICHE				
Déversement d'environ 1650	litres de brut sur la conduite d'an	nenée entre le quai et la r	affinerie près rue Panin	neau en 1996 Sols contamin	és récupérés

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

ANCIEN NO GTC: 12305 NO FICHE GTC: 2078 NO LIEU: 52670411

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir 2006 (merlon et réservoir)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

OCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

<u>MUNICIPALITÉ</u> **MRC CODE POSTAL** 165, chemin des Îles G6V 7M5 Lévis Ville de Lévis

LOCALISATION CADASTRALE

<u>LOT</u> RANG, CONCESSION ... **CADASTRE** 469-P, 486-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de 487-P, 491-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de 492-2-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de 501-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

98 Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE: **DEG.DEC.NAD83**

> LATITUDE: 46,760037 LONGITUDE: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE <u>MUNICIPALITÉ</u> **CODE POSTAL**

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR: Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M2: 500 QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS: REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M:

NATURE DES CONTAMINANTS

EAU SOUTERRAINE SOLS

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2078	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12305
EAU SOUTERRAINE		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	SENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1996 FOU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE É	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI'	✓ □ TATION	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
Traitement biologique		Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	OUALITÉ DES SOLO DE SUA	OUE CATÉCORIE DE CONTAMINANT
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	AVANT TRAITEMENT	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉAL	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Déversement en 1996.

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2093 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12321

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, aire de chargement des wagons-citerne

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

<u>LOT</u> <u>RANG, CONCESSION ...</u> <u>CADASTRE</u>

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2093	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12321
EAU SOUTERRAINE		
PROGRAMME DE SUIVI Aucun En c EAU SOUT. RÉHABILITÉE D DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE PO DÉPASSEMENT DU		Dui
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	E ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1998 FOU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE :
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHA		
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		Paradis, Guy
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU		QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT <u>DURÉE DES TI</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:		
ANNOTATION DE LA FICHE		
		

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

⁻ Déversements de soude napténique et de diesel.



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2094 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12322

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoirs 105-106 (secteur et merlon)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

487-P, 491-P
492-2-P
Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de
501-P
Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de
Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de
Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS		60	60
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION				
NO FICHE GTC: 2094	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12322		
EAU SOUTERRAINE				
PHASE LIBRE Aucune Présente PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DU SEUIL				
TRAITEMENT DU DOSSIER				
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS ENQUÊTE RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL	ANNÉE D'OUVERTURE : 1998 ANNÉE DE FERMETURE : 2002		
	NON-NÉCESSAIRE ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE		
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITA	ATION	☐ 1998 ☐		
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique		ABLES DU DOSSIER Paradis, Guy		
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU				
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORI			
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT APRÉS DURÉE DES TRAVAUX SUR LE ÉCHEC AU TRAITEMENT: DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE : Jour(s			
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:			
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :	VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :			
ANNOTATION DE LA FICHE				

- Déversement en 1998

DATE DE CRÉATION: 2002-11-03
DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 1895 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 1294

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 32 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier S

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS : REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION		
NO FICHE GTC: 1895	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 1294
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE Aucune Présente PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DU SEUIL		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS ENQUÊTE RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL	ANNÉE D'OUVERTURE : 2002 ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITA	ATION	□
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION		ABLES DU DOSSIER aradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	r	aidaio, Ouy
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORI	E DE CONTAMINANT
	AVANT TRAITEMENT APRÈS	TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	DURÉE DES TRAVAUX SUR LE ÉCHEC AU TRAITEMENT: DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE : Jour(s	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

⁻ Déversement en 2002



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2055 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12280

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, secteur traitement des eaux

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	800	80	880
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : TYPES DE SOLS :

> REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 2055	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12280	
EAU SOUTERRAINE			
		Non Oui	
TRAITEMENT DU DOSSIER			
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE-	SOU RECOURS ADMINISTRAT	IS ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1997 IF OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE :	
ÉTAPES D'AVANCEMENT			
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Enfouissement (à préciser)		ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE 2001 2002 RESPONSABLES DU DOSSIER Paradis, Guy	
Traitement biologique		raiauis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU			
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CH AVANT TRAITEMENT	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES [*]</u> ÉCHEC AU TF DÉBUT RÉEL FIN RÉELLE : DURÉE :	.:	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:		
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :			
ANNOTATION DE LA FICHE			

Plusieurs déversements dans ce secteur au cours des années.

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2056 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12281

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir 5012 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

<u>LOT</u>

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

501-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

RANG, CONCESSION ...

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

CADASTRE

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS		770	770
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²: 3 000

SUPERFICIE AFFECTEE EN M²: 3 000

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : $\mbox{QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : } <= C$

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 2056	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12281	
EAU SOUTERRAINE			
	Terminé AU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :		
TRAITEMENT DU DOSSIER			_
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1998 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002	
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABII	LITATION	□ ✓ 2000 □ ✓ 2000 □ □	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER	
Traitement biologique		Paradis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	OUALITÉ DES SOLO DE SU	OUE OATÉCORIE DE CONTANTANT	
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITE DES SOLS DE CHA AVANT TRAITEMENT	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TI</u> ÉCHEC AU TR DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :		
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	LISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M3 :			
ANNOTATION DE LA FICHE			

- Déversements en 1998 et 1999

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2057 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12282

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir 5010 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		600	600
TRAITÉS / EXCAVÉS		565	565
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 2057	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12282	
EAU SOUTERRAINE			
		Non	
TRAITEMENT DU DOSSIER			_
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 2000 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002	
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	_
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	TATION	□ ✓ 2000 □ ✓ 2000 □ ✓ 2002	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER Paradis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		i diadis, Gdy	
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TI</u> ÉCHEC AU TR. DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :		
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	LISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:			
ANNOTATION DE LA FICHE			

Déversement en 2000

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2059 NO LIEU: 52670411 ANCIEN NO GTC: 12284

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 104 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

<u>LOT</u> <u>RANG, CONCESSION ...</u> <u>CADASTRE</u>

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		800	800
TRAITÉS / EXCAVÉS		740	740
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2059	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12284
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE Aucune Présente PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L DÉPASSEMENT DU SEU		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE: 1996 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE: 1997
		ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	TATION	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique	IN SITU	RESPONSABLES DU DOSSIER Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA AVANT TRAITEMENT	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TR <i>I</i> DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	ALISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Déversement en 1996.

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2087 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12315

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5009 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 2087	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12315	
EAU SOUTERRAINE			
TRAITEMENT DU DOSSIER			
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1997 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2004	
ETALES D'AVANGEMENT	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	✓	□ □ □ 1997 □ □	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER	
Traitement biologique DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		Paradis, Guy	
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
S. I. E SON FAIRMANTO TRAITED IN SITO	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TI</u> ÉCHEC AU TR <i>I</i> DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :		
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉA	LISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :			
ANNOTATION DE LA FICHE			

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21

⁻ Au moins 3 déversements.



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 6212 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**:

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Réservoir 1351

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²: 150

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS : EMBLALHÉTÉROGÈNE : [

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Hydrocarbures légers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS: ORGANIQUE



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>				
NO FICHE GTC: 6212	NO LIEU : 52	2670411	ANCIEN N	IO GTC :
EAU SOUTERRAINE				
PHASE LIBRE Aucune PROGRAMME DE SUIVI Aucun EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'U DÉPASSE		MMATION:		
TRAITEMENT DU DOSSIER				
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT		SOUS ENQU ADMINISTRATIF OU CI		OUVERTURE: 2004 FERMETURE:
	NON-N	IÉCESSAIRF ÉTAPF	INITIÉE ÉTAPE TERM	/INÉE / ANNÉF
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABII CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI PO	LITATION DST-RÉHABILITATION			
TECHNIQUES DE RÉHAB	ILITATION IN SITU	RI	ESPONSABLES DU DO	<u>ISSIER</u>
4			Paradis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	J			
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS	S IN SITU QUALITÉ DES	SOLS DE CHAQUE C	<u>ATÉGORIE DE CONTAI</u>	<u>MINANT</u>
	AVANT	TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION		DURÉE DES TRAVAUX ÉCHEC AU TRAITEME DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :		
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :		TRAVAUX RÉALISEÉS	S PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:				
ANNOTATION DE LA FICHE				

DATE DE CRÉATION : 2004-08-02
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2010 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12229

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoirs 1005-1006 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

98 Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

QUALITE DES SOLS RESIDUELS APRES REHABILITATION : <= C TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2010	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12229
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L DÉPASSEMENT DU SEU		Non
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE: 1997 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE: 2002
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	[] [] [ATION	✓ 1999 ✓ 2000 ✓ 2002
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique	IN SITU	RESPONSABLES DU DOSSIER Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT <u>DURÉE DES T</u> ÉCHEC AU TR DÉBUT RÉEL FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	ALISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:		
ANNOTATION DE LA FICHE		

DATE DE CRÉATION: 1990-01-01
DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21

⁻ Plusieurs déversements au cours des années.



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: **ANCIEN NO GTC:** 10889 NO LIEU: 52670411

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Déversement de kérosène du 19 janvier 2015 sous la ligne 473 (contamination résiduelle en diesel)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

OCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

<u>MUNICIPALITÉ</u> **MRC CODE POSTAL** 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis **G6V 7M5**

LOCALISATION CADASTRALE

<u>LOT</u> RANG, CONCESSION ... **CADASTRE** 469-P, 486-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de 487-P, 491-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de 492-2-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de 501-P Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de 98 Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE: **DEG.DEC.NAD83**

> LATITUDE: 46,760037 LONGITUDE: -71.18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE <u>MUNICIPALITÉ</u> **CODE POSTAL** 165, chemin des lles Lévis G6W 7N1

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR: Situations problématiques (plaintes, accidents...)

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		20	
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M2: QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION: > C

TYPES DE SOLS: REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M:

NATURE DES CONTAMINANTS

EAU SOUTERRAINE SOLS

Hydrocarbures aromatiques polycycliques* Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Xylènes (o,m,p) (pot)



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 10889	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC :
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE Aucune PROGRAMME DE SUIVI Aucun DE AUCUN DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE PO DÉPASSEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIO	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 2015 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE :
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITA CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST- TECHNIQUES DE RÉHABILITA DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	TION RÉHABILITATION	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN	SITU QUALITÉ DES SOLS DE CHA	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT DURÉE DES T ÉCHEC AU TR DÉBUT RÉEL FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	ALISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M3 :		
ANNOTATION DE LA FICHE		
Déversement de kérosène sous la ligne 473 Rar	poort de Biogénie du 27 mars 2015. Ce rappo	ort confirme l'enlèvement de sols contaminés par kérosène.

Déversement de kérosène sous la ligne 473. Rapport de Biogénie du 27 mars 2015. Ce rapport confirme l'enlèvement de sols contaminés par kérosène. L'analyse des parois et du fond d'excavation confirme qu'il reste des sols > à C mais qui seraient contaminé par du diesel. Le volume résiduel est inconnu. Les travaux ont été arrèté car sous des conduites aériennes.

DATE DE CRÉATION : 2015-09-29
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2054 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12279

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 1203 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

<u>LOT</u> <u>RANG, CONCESSION ...</u> <u>CADASTRE</u>

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS		217	217
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE AFFECTÉ EN M3 : 150

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²: 150 QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS : REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION		
NO FICHE GTC: 2054	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12279
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU E DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU E DÉPASSEMENT DU SEUIL		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS ENQUÊTE RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL	ANNÉE D'OUVERTURE : 2000 ANNÉE DE FERMETURE :
	NON-NÉCESSAIRE ÉTAPE INITIÉE	_
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITA	ATION	✓ 2001✓ 2001
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique		ABLES DU DOSSIER Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORI	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT APRÈS DURÉE DES TRAVAUX SUR LE ÉCHEC AU TRAITEMENT: DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE : Jour(s	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Déversement en 2000

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2080 NO LIEU: 52670411 ANCIEN NO GTC: 12307

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, secteur des procédés

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Bases*

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2080	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12307
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L DÉPASSEMENT DU SEU		Non Oui
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOU: RECOURS ADMINISTRATI	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1997 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE :
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	✓ □ TATION	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Traitement biologique	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		Paradis, Guy
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES T</u> ÉCHEC AU TR DÉBUT RÉEL FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉA	ALISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Plusieurs déversements au cours des années dans ce secteur.

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06
DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2092 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12320

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, aire de chargement des camions-citerne

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : TYPES DE SOLS :

> REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>						
NO FICHE GTC: 20	092	NO LIEU : 52	2670411		ANCIEN NO GTC: 1232	20
EAU SOUTERRA	<u>INE</u>					
DÉPASSEMENT DE	ITÈRES D'USAGE POUR L'EAU IS CRITÈRES D'USAGE POUR L' DÉPASSEMENT DU SEU	EAU DE CONSO	MMATION:	Oui		
TRAITEMENT DU	DOSSIER					
ACCEPTÉ AU PROGRA ACCEPTÉ AU PROGRA GÉRÉ PAR ÉVALUATION N	MME REVI-SOLS	RECOURS A	SOUS ADMINISTRATII	S ENQUÊTE	ANNÉE D'OUVERTURE : ANNÉE DE FERMETURE :	1999
ÉTAPES D'AVANCEI	MENT					
CONTRÔLE DES OUVRA	VAUX DE RÉHABILITATION IGES ET SUIVI POST-RÉHABILIT QUES DE RÉHABILITATION		ÉCESSAIRE	✓ ✓ □ RESPONSA	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
	IINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES	SOLS DE CHA	AQUE CATÉGORI	E DE CONTAMINANT	
CONTEXTE PARTICULIER	_	AVANT	TRAITEMENT	APRÈS ' RAVAUX SUR LE AITEMENT:	TRAITEMENT TERRAIN	
SUPERFICIE TRAITÉE IN	SITU EN M2:		TRAVAUX RÉA	ALISEÉS PAR:		
VOLUME TRAITÉ IN SITU	EN M³:					
ANNOTATION DE LA	A FICHE					
Doss. Industriel:						
- Contamination de l'eau se	outerraine dans le secteur. Pompa	age en continue po	our rabattre la co	ontamination		
Doss. Urgence: - Au cours des années, plu	ısieurs déversements sur dalle de	béton présumé ét	anche.			

DATE DE CRÉATION: 2002-11-03
DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 1924 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12123

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Pétro-Canada (poste ajout additifs raffinerie Ultramar)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	10	40	50
TRAITÉS / EXCAVÉS			50
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M^2 : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²: 40 QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION:

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Benzène (pot) Éthylbenzène (pot) Toluène (pot) Xylènes (o,m,p) (pot)



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 1924	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12123
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE Aucune Prése PROGRAMME DE SUIVI Aucun En co EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L' DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE PO DÉPASSEMENT DU	ours Terminé 'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :	
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS E RECOURS ADMINISTRATIF O	NQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1994 U CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE ÉTA	APE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION		
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION		1996
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHA	BILITATION	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		Mercier, André
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQU	JE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TRA</u> ÉCHEC AU TRAIT DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	VAUX SUR LE TERRAIN EMENT: Jour(s)
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉALIS	, ,
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		
Déversement d'any 600 litres d'additifs à bass de sel		

- Déversement d'env. 600 litres d'additifs à base de solvants en 1994
- Dossier inactif depuis 1996.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2084 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12312

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5011 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2084	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12312
EAU SOUTERRAINE		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1997 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE É	TAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	✓ □ TATION	□ □ □ 1997 □ □
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		Paradis, Guy
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAC	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CATEGORIE DE CONTAMINANTS TRAITES IN SITU	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	AVAUX SUR LE TERRAIN AITEMENT: Jour(s)
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉAL	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³:		
ANNOTATION DE LA FICHE		

- Déversement en 1997

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2088 NO LIEU: 52670411 ANCIEN NO GTC: 12316

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 4005 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Produits pétroliers*	



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2088	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12316
EAU SOUTERRAINE		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1997 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE É	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	✓ □ TATION	□ □ □ 1997 □ □ □
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
		Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉAL	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

- Déversement en 1997

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2082 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12309

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir 5002 (merlon et réservoir)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ...

469-P, 486-P

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Inconnu

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : ES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <=

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 2082	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12309	
EAU SOUTERRAINE			
PHASE LIBRE Aucune Présente PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L' DÉPASSEMENT DU SEUI			
TRAITEMENT DU DOSSIER			
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS E RECOURS ADMINISTRATIF (ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 199 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 200	_
		TAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION	✓		
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILIT	TATION	☐ ✓ 1996 ✓ 2002	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	IN SITU	RESPONSABLES DU DOSSIER	
		Paradis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU			
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQ	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TRA</u> ÉCHEC AU TRAI DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	AVAUX SUR LE TERRAIN ITEMENT: Jour(s)	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉALI	ISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :			
ANNOTATION DE LA FICHE			

DATE DE CRÉATION: 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21

⁻ Secteur contaminé par d'anciens déversements, probablement.



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2090 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12318

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir 5008 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

98 Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²: 800 QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Produits pétroliers*	



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2090	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12318
EAU SOUTERRAINE		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1998 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE É	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI'	TATION	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
		Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉAL	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Déversements en 1998

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2091 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12319

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, réservoir 1004 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

 $\mbox{SUPERFICIE AFFECTÉE EN M^2:} \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION}: \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION}: <= C$

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2091	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12319
EAU SOUTERRAINE		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1998 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	✓ □ TATION	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
DÉTAU O DU TRAITEMENT IN OITU		Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CATEGORIE DE CONTAMINANTS TRAITES IN SITO	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉAI	LISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

DATE DE CRÉATION: 2002-11-03
DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21

⁻ Déversement en 1998.



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 1975 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12181

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, bassins de traitement

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (VS Règlement...produits pétroliers)

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :
QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :
QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Composés phénoliques*

Hydrocarbures aromatiques polycycliques* Hydrocarbures pétroliers C10 à C50



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS **FICHE TECHNIQUE**

IDENTIFICATION		
NO FICHE GTC: 1975	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12181
EAU SOUTERRAINE		
PHASE LIBRE PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours EAU SOUT. RÉHABILITÉE DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DÉPASSEMENT DU SEU	Terminé U DE SURFACE ET D'ÉGOUT :	Oui
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOU: RECOURS ADMINISTRATI	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE: 1996 FOU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE:
	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABIL	ITATION	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		Drolet, Martin
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES T</u> ÉCHEC AU TR DÉBUT RÉEL FIN RÉELLE : DURÉE :	:
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉA	ALISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

- Cette fiche correspond au dossier 7610-12-01-0098722.Présence de sulfures et de plomb dans la plage B-C.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01 DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17 DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2083 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12310

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5005 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, Chemin des Iles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M^2 : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 25 QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= CTYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>			
NO FICHE GTC: 2083	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12310	
EAU SOUTERRAINE			
TRAITEMENT DU DOSSIER			
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1997 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002	
	NON-NÉCESSAIRE É	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	TATION	□ □ □ 1997 □ □	
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER	
Traitement biologique		Paradis, Guy	
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	OUALITÉ DES SOLS DE OUA	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT	
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :		
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉAL	LISEÉS PAR:	
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :			
ANNOTATION DE LA FICHE			

- Déversements en 1997

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 2095 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**: 12323

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Shell (poste ajout additifs raffinerie Ultramar)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

469-P 486-P

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

165, chemin des lles Lévis

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M^2 : 12 050

 $\mbox{SUPERFICIE AFFECTÉE EN M^2:} \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION}: \\ \mbox{QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION}: <= C$

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Produits pétroliers*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS **FICHE TECHNIQUE**

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 2095	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC: 12323
EAU SOUTERRAINE		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS RECOURS ADMINISTRATIF	ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 1999 OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2002
	NON-NÉCESSAIRE É	TAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILI	[] [] TATION	□ □ □ 1999 □ □ □
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	<u>IN SITU</u>	RESPONSABLES DU DOSSIER
		Paradis, Guy
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	OUALITÉ DES SOI S DE CHAC	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	Jour(s)
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉAL	ISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

- Déversement d'env. 20 litres d'additifs à essence en 1999 (sur surface présumée étanche)
 Au poste d'additifs à essence de Shell sur les terrains de la raffinerie Ultramar.

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03 DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17 DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 5758 NO LIEU: 52670411 ANCIEN NO GTC:

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Raffinerie Ultramar, merlon réservoir 501

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Sain

469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de98Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL 165, chemin des lles Lévis G6W 5M4

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050 SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²:

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : EPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Hydrocarbures lourds*



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 5758	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC :
EAU SOUTERRAINE		
PROGRAMME DE SUIVI Aucun En c EAU SOUT. RÉHABILITÉE D DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR I DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE PO DÉPASSEMENT DU		
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE-	SOUS E RECOURS ADMINISTRATIF (ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 2003 DU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE : 2003
ÉTAPES D'AVANCEMENT		
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉH. TECHNIQUES DE RÉHABILITATION DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU	✓ □ ABILITATION	TAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQ	UE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉALI	SEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Déversement en 2003

DATE DE CRÉATION: 2003-08-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 10922 **NO LIEU**: 52670411 **ANCIEN NO GTC**:

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC: Déversement du 13 février 2015 de 150 000 litres de diesel sous ligne 20P465, résevoir 5005

TYPES DE PROPRIÉTAIRE SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé 32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol et eau souterraine

LOCALISATION

Lévis (Québec)

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL 165, chemin des Îles Lévis Ville de Lévis G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOTRANG, CONCESSION ...CADASTRE469-P, 486-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de487-P, 491-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de492-2-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de501-PLévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705 2159014 2222960

COORDONNÉES

98

NO MATRICULE : DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 46,760037 **LONGITUDE**: -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL
165 Chemin-des-ïles Lévis G6V 7M5

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR: Situations problématiques (plaintes, accidents...)

VOLUMES DES SOLS EN M3

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			8000
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M²: 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M²: 6 000

Saint-Télesphore, Paroisse de

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : > CTYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS EAU SOUTERRAINE

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Xylènes (o,m,p) (pot)



SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>		
NO FICHE GTC: 10922	NO LIEU : 52670411	ANCIEN NO GTC :
EAU SOUTERRAINE		
	U DE SURFACE ET D'ÉGOUT :	
TRAITEMENT DU DOSSIER		
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOU: RECOURS ADMINISTRATI	S ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE: 2013 F OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE:
EI/A EO D/WATOLINEAT	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABIL TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	LITATION IN SITU	☐
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU		Lapierre, Clément
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHA AVANT TRAITEMENT	AQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES T</u> ÉCHEC AU TR DÉBUT RÉEL FIN RÉELLE : DURÉE :	
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M ² :	TRAVAUX RÉA	ALISEÉS PAR:
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :		
ANNOTATION DE LA FICHE		

Voir rapport de Biogénie Mars 2014 : Caractérisation complémentaire et suivi d'excavation à l'intérieur du Merlon du réservoir 5005

DATE DE CRÉATION: 2015-11-02

DERNIÈRE DATE DE SAISIE: 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE: 2022-10-21